

La politique en matière d'énergie communautaire

Ministère de l'Énergie

Janvier 2010

Politique en matière d'énergie communautaire

L'énergie renouvelable est la pierre angulaire de la politique énergétique du Nouveau-Brunswick, offrant des possibilités de développement économique et créant des collectivités durables.

Pour appuyer la croissance de l'énergie renouvelable au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a élaboré une politique en matière d'énergie communautaire. Le but : favoriser la réalisation de projets énergétiques locaux. Cette politique encourage la participation des collectivités et des Premières Nations en leur offrant la possibilité de contribuer de façon significative à la production d'électricité à partir de sources propres et renouvelables.

Les projets visés par la Politique en matière d'énergie communautaire sont définis comme des projets de moins de 15 MW qui appartiennent à 51 % ou plus à des entités établies au Nouveau-Brunswick : Premières Nations, municipalités, coopératives, associations et organismes sans but lucratif.

La première phase prévoit jusqu'à 75 MW d'électricité provenant de projets énergétiques communautaires, dont 25 MW seront attribués aux Premières Nations. Les projets réalisés dans le cadre de cette politique peuvent être axés sur l'énergie issue de la biomasse, du vent, du soleil, des petits cours d'eau ou des marées. Les promoteurs doivent démontrer la disponibilité et l'accessibilité des ressources énergétiques envisagées et présenter un plan d'activités viable.

Les promoteurs retenus signeront une entente d'achat d'énergie à long terme avec l'entreprise d'électricité locale, qui fixera le prix initial de l'électricité à 0,10 \$/kWh. Ce tarif de fourniture sera gelé pour les cinq premières années, puis augmentera selon l'indice des prix à la consommation au Nouveau-Brunswick. Les promoteurs devront assumer tous les coûts associés à la construction et à l'entretien.

Le ministère de l'Énergie, avec l'appui d'Entreprises Nouveau-Brunswick, la Société de développement régional et le réseau Entreprise du Nouveau-Brunswick, offrira conseils et soutien aux promoteurs qui soumettront des projets. Le ministère de l'Énergie aura deux agents de développement économique qui aideront les personnes intéressées par cette politique. Un des agents sera affecté au nord du Nouveau-Brunswick et l'autre sera affecté au sud de la province. Un agent de développement économique a été désigné par le Secrétariat des Affaires autochtones pour travailler avec les Premières Nations.

De plus amples renseignements sur cette politique sont disponibles [en ligne](#) ou auprès du ministère de l'Énergie, 506-658-3180.

Calendrier des ateliers sur l'énergie communautaire

Les ateliers s'adressent au grand public ainsi qu'à toutes les collectivités, municipalités et Premières Nations intéressées du Nouveau-Brunswick. Tous les ateliers se tiendront de 18 h à 20 h.

1re semaine :

Le lundi 8 mars : Le Manoir Adelaide, 385, rue Adelaide, à Dalhousie

Le mardi 9 mars : Danny's Inn, 1223, rue Principale, à Bathurst

Le mercredi 10 mars : Centre culturelle, 9, ave. du Carrefour, à Caraquet

Le jeudi 11 mars : Econolodge, 365, rue Pleasant, à Miramichi

2e semaine :

Le lundi 15 mars : Auberge Vieux Presbytère, 157, chemin du Couvent, à Boutouche

Le mardi 16 mars : Delta Fredericton, 225 chemin Woodstock, à Fredericton

Le mercredi 17 mars : All Seasons Inn, 143, rue Main, à Sussex

Le jeudi 18 mars : Hampton Inn, 700, chemin Mapleton., à Moncton

3e semaine :

Le lundi 22 mars : Auberge Près-du-Lac, 10039, Route 144, à Grand-Sault

Le mardi 23 mars : Grand Manan Community Centre, 24 allée Curling, à Grand Manan

Le mercredi 24 mars : Fundy High School, 44, rue Mount Pleasant, à St. George